



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Jacques CARRELET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	GENDRE	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
	JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie
	KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine
	HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique
	BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Projet Powder ON centre de ressources des poudres pharmaceutiques (étude de faisabilité) – Demande de subvention

Dans le cadre des projets structurants du Technopole Santenov, Dijon Métropole a soutenu en 2020 l'émergence de Powder ON, un pôle de formation spécialisé sur les poudres pharmaceutiques qui est porté conjointement par l'UFR Sciences de santé de l'Université de Bourgogne et le Groupe IMT (centre de formation professionnelle en pharmacie industrielle), en lien avec les industriels du Pole BFCare.

Suite à cette première phase de 3 ans, les partenaires initiaux du projet envisagent désormais de faire de Powder ON, un véritable centre de développement spécialisé à destination de l'ensemble de la filière nationale des industries pharmaceutiques. C'est dans cette perspective que Polepharma, cluster de la filière industrielle pharmaceutique basé à Chartres qui rassemble 450 entreprises au plan national et le LEEM, organisation professionnelle des entreprises françaises du médicament qui représentent 99 310 salariés se sont montrés intéressés à s'impliquer dans cette nouvelle phase de Powder ON.

En matière de souveraineté sanitaire, la France doit à la fois développer la production de médicaments biologiques dans un contexte de forte dépendance aux importations (90%) mais aussi pérenniser la production de médicaments chimiques dans un contexte de prix très bas qui représentent 95 % en volume des médicaments et donc l'essentiel des emplois industriels du territoire français.

Ces médicaments, souvent matures, n'en restent pas moins indispensables pour soigner les patients (la crise Covid nous l'a rappelé). Le domaine des technologies des poudres concerne les comprimés et les autres formes sèches, mais aussi d'autres formes galéniques telles que les sprays pour les voies respiratoires ou encore les poudres à reconstituer pour solutions injectables, dont les biomédicaments.

Ces procédés restent toujours complexes à mettre au point du développement à l'industrialisation jusqu'à la fabrication et la distribution. Powder ON vient en soutien des industriels pour mieux maîtriser ces savoirs complexes, pluridisciplinaires, à la croisée des sciences pharmaceutiques et des sciences des matériaux, qui tendent à se perdre peu à peu au sein de la filière industrielle.

Au préalable, les parties prenantes du projet Powder ON ont jugé nécessaire de mener une enquête auprès des industriels pour caractériser les compétences et moyens techniques, pédagogiques ainsi que le modèle économique confortant ce centre de développement qui sera mutualisé et implanté dans les futurs locaux du Groupe IMT au sein du bâtiment du Technopole Santenov, construit et livré fin 2025 par le groupe Patriarche.

C'est à cette fin que Polepharma en lien avec l'UFR Sciences de santé, le Groupe IMT, le Pole BFCare et le LEEM ont décidé d'engager une étude de faisabilité de ce centre de développement Powder ON dans l'objectif de présenter un dossier candidat à l'AAP « Filière » France2030 de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La vocation de cet AAP est de soutenir la phase d'amorçage de plateaux techniques et de services mutualisés dédiée à renforcer la compétitivité d'une filière industrielle qui représente 2400 emplois sur le territoire Dijon-Bourgogne.

Portée par Polepharma et soutenue par l'ensemble des partenaires précités qui se sont engagés à en cofinancer 50% du coût, l'étude de faisabilité sera menée par le cabinet Alcimed retenu pour la prestation d'un montant de 59 460 € HT (annexe 1).

Par courrier du 24 novembre 2023, Monsieur Fabien Riolet, Directeur général de Polepharma a sollicité un soutien auprès de Dijon Métropole à hauteur de 30 000 € pour mener cette étude de faisabilité du centre de ressources Powder ON, un des projets structurants du Technopole Santenov.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'association du Polepharma, une subvention d'un montant de 30 K€ selon les modalités de versement spécifiées dans la convention ci-jointe (annexe 2).

Le Bureau,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'association Polepharma, une subvention de 30 000 € au titre de l'étude de faisabilité de la phase 2 du projet POWDER ON ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)